

LA SITUATION DES DECHETS MENAGERS EN ILLE ET VILAINE au regard des objectifs fixés par le plan départemental de gestion des déchets ménagers en Ille et Vilaine

En 2004, la production totale de déchets ménagers a représenté 515 318 tonnes. Elle était de 493 110 tonnes en 2002. Cela représente une augmentation d'un peu plus de 2 % par an.

Population de référence : 968 000 habitants.

Le Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés en Ille et Vilaine, révisé par arrêté préfectoral du 6 mars 2003 a fixé un certain nombre d'objectifs :

- réduire la quantité et la toxicité des déchets ménagers produits
- organiser le transport des déchets en le limitant en distance et en volume
- valoriser les déchets par réemploi, recyclage (collecte sélective), valorisation énergétique
- ne plus accueillir, à compter du 1er juillet 2002, que des déchets ultimes
- assurer l'information du public

LA REDUCTION DES FLUX DE DECHETS MENAGERS

Le plan a défini un objectif de stabilisation des flux quantitatifs de déchets ménagers.

☞ **Cet objectif n'est pas atteint pour la production totale puisqu'elle augmente d'environ 2% par an. Si l'on regarde la production par habitant, elle semble par contre se stabiliser. En 2002, la moyenne départementale était de 534 kg/hab/an de déchets ménagers. En 2004, elle est de 532 kg.**

Le plan indique aussi un certain nombre d'actions à entreprendre pour réduire la production :

- mise en place de politiques publiques d'achats éco-responsables dans les collectivités et les services de l'État
- développement du compostage individuel
- développement des filières de réparation et de réutilisation des produits usagés
- campagnes d'information sur la consommation responsable auprès des consommateurs
- campagne avec les distributeurs pour réduire certains produits (publicités, sacs de caisse, emballages)
- mise en place de la redevance incitative pour les ménages et la redevance spéciale pour les entreprises.

LES COLLECTES SELECTIVES

En 2004, chaque habitant d'Ille et Vilaine a produit 532 kg de déchets qui se répartissent de la manière suivante :

- 265 kg d'ordures ménagères résiduelles (poubelle grise)
- 78 kg de produits de collecte sélectives (emballages, papier et verre)
- 189 kg de déchets apportés en déchèterie dont :
 - 97 kg de déchets recyclables (déchets verts, ferrailles, cartons)
 - 92 kg de déchets non recyclables ((tout venant, bois, gravats, DMS)

☞ **L'objectif de collecte sélective fixé par le plan (75,5 kg en 2005) a été légèrement dépassé dès 2004, avec une faiblesse pour l'acier, l'aluminium et les tétra-packs. L'objectif pour 2010 est fixé à 85 Kg/hab/an.**

☞ **Le plan ne fixe aucun objectif de collecte sélective des biodéchets.**

LES BIODECHETS OU MATIERES ORGANIQUES

Ils sont constitués des déchets végétaux (tailles d'arbustes, tontes,...) résultant de l'entretien des jardins et espaces verts et de la fraction fermentescible des ordures ménagères (déchets de cuisine et autres déchets organiques).

Le plan indique un objectif de valorisation organique de 80 kg/hab/an au 31/12/2005 (15 % du gisement de déchets ménagers) et de 110 kg/hab/an au 31/12/2010.

Le plan indique que « le développement de la valorisation biologique fermentescible ne peut s'envisager qu'à partir d'un tri sélectif à la source des déchets organiques ».

Cela passe donc par la mise en place d'opérations de promotion du compostage à domicile avec des objectifs chiffrés ainsi que par l'organisation de collectes de la fraction fermentescible des déchets, cette dernière se justifiant avant tout en zone agglomérée, compte-tenu des coûts de collecte.

- ☞ **Le seuil de 80 kg/hab/an est atteint, en 2004, avec les seuls déchets végétaux apportés en déchèterie.**
- ☞ **La marge de progrès sur le recyclage des biodéchets est importante.**

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Il est rappelé, dans le plan, que le recours aux installations de traitement se fait selon le principe de proximité, les échanges de déchets avec les départements limitrophes restant possibles.

⇒ Centres de tri et de transfert

Le nombre de centres de tri (pour les emballages recyclables) ou centres de transfert (plate-forme de regroupement des déchets afin d'optimiser les camions) permet une bonne desserte du département.

⇒ Usines d'incinération avec récupération d'énergie

Deux unités incinèrent les déchets en Ille et Vilaine : Rennes et Vitré. Deux autres assurent ce traitement en dehors du département : Taden dans les Côtes d'Armor et Pontmain en Mayenne.

- ☞ **39 % des déchets résiduels incinérés le sont à l'extérieur du département. Cela représente environ 77 000 tonnes sur un total de 197 000 tonnes (chiffres 2004)**

⇒ Centres de stockage

Le plan départemental indique qu'« une instance chargée de réfléchir et faire des propositions sur l'ouverture de centres de stockage, constituée des représentants des structures concernées, du Conseil général, des services de l'Etat, des associations, ... sera mise en place dans l'année suivant l'adoption du plan (soit 2004). Elle pourra être élargie afin d'intégrer la problématique des DIB ».

- ☞ **Cette instance n'a pas encore été créée.**

En 2006, hormis le petit centre d'enfouissement de Rennes, il n'y a plus de centre en activité dans le département d'Ille et Vilaine.

- ☞ **Quasi 100% des déchets sont donc enfouis à l'extérieur du département. Cela représente environ 52 000 tonnes par an, transportées par 5 500 camions allant vers le Morbihan et la Mayenne (chiffres 2004).**

⇒ Les déchets ultimes

L'arrêté préfectoral, dans le *guide de définition du déchet ultime*, précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2006, les ordures ménagères résiduelles admissibles en centre d'enfouissement doivent :

- avoir subi un tri en amont par la mise en place d'une collecte sélective des emballages et des journaux
- ne pas contenir une forte fraction fermentescible.

En Ille et Vilaine, en 2006, plusieurs syndicats enfouissent leurs déchets et ne respectent pas cette dernière condition. La Communauté de communes du pays de Redon et le Sictom de Fougères envoient leurs déchets résiduels dans le nord de la Mayenne (St Freimbault de Prières), le Smictom du Nord arrondissement de Redon et le Sictom du Centre- Ouest près de Laval (Changé).

Réflexion menée dans le cadre du Groupe de travail « déchets » animé par la Mce.

Maison de la consommation et de l'environnement

48 bd Magenta

35000 Rennes

tél : 02 99 30 35 50

www.mce-info.org/dechets.php

contact : Mikael Laurent

